



DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000

**N° FR 9301615 « Basses gorges du Verdon » -
Directive « habitats-faune-flore »**

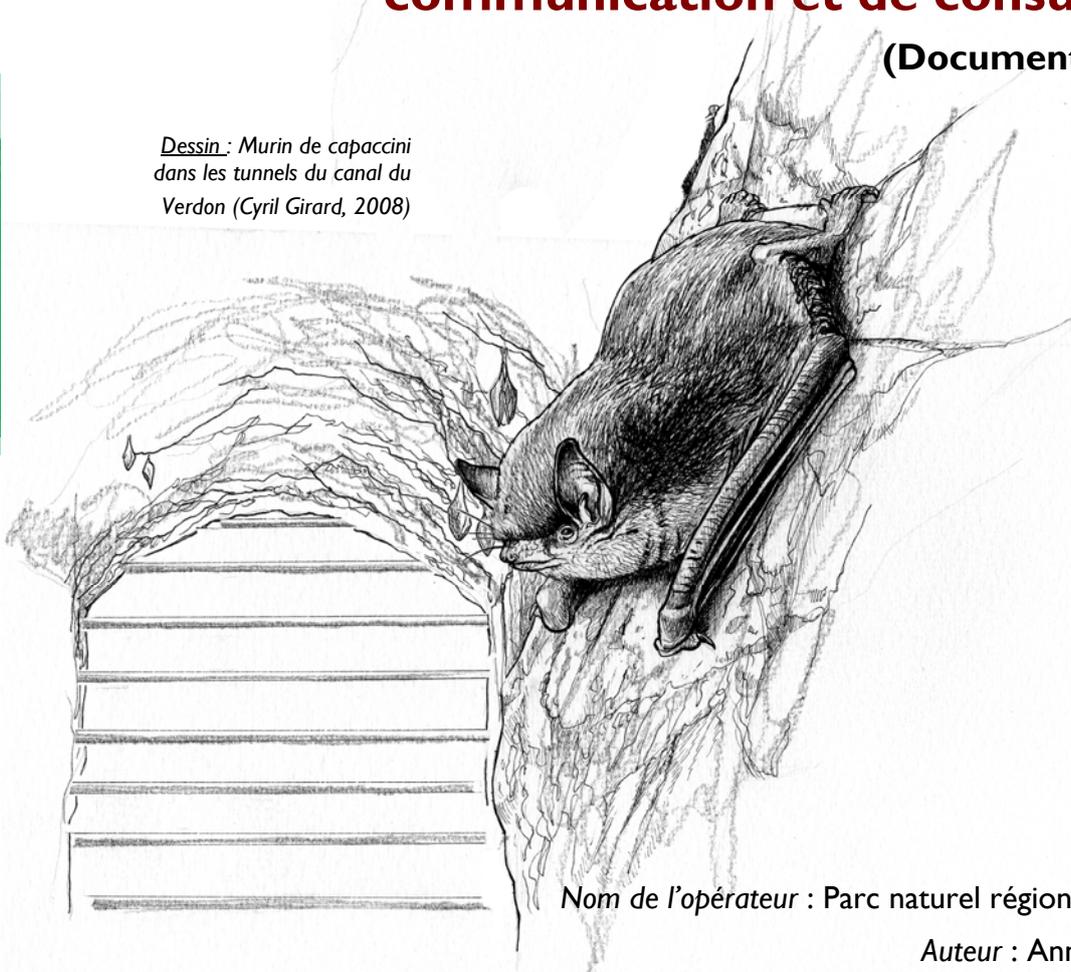
et

**N°FR 9312022 « Verdon » (partie ouest) - Directive
« Oiseaux »**

Annexe 3 – Documents de communication et de consultation

(Document définitif)

*Dessin : Murin de capaccini
dans les tunnels du canal du
Verdon (Cyril Girard, 2008)*



Nom de l'opérateur : Parc naturel régional du Verdon

Auteur : Anne FERMENT

Date du document : 30 novembre 2010

DDT

Direction
Départementale
des Territoires
des Alpes de
Haute-Provence





3.1 REUNIONS D'INFORMATION AUPRES DU GRAND PUBLIC

Réunion d'information dans les communes

- Esparron-de-Verdon : vendredi 6 avril 2007 à 17h30
- Saint-Julien-le-Montagnier : vendredi 13 avril 2007 à 18h
- Quinson : vendredi 20 avril 2007 à 17h30



Réunion d'information



NATURA 2000

Où, Pourquoi, Comment ?
Esparron-de-Verdon

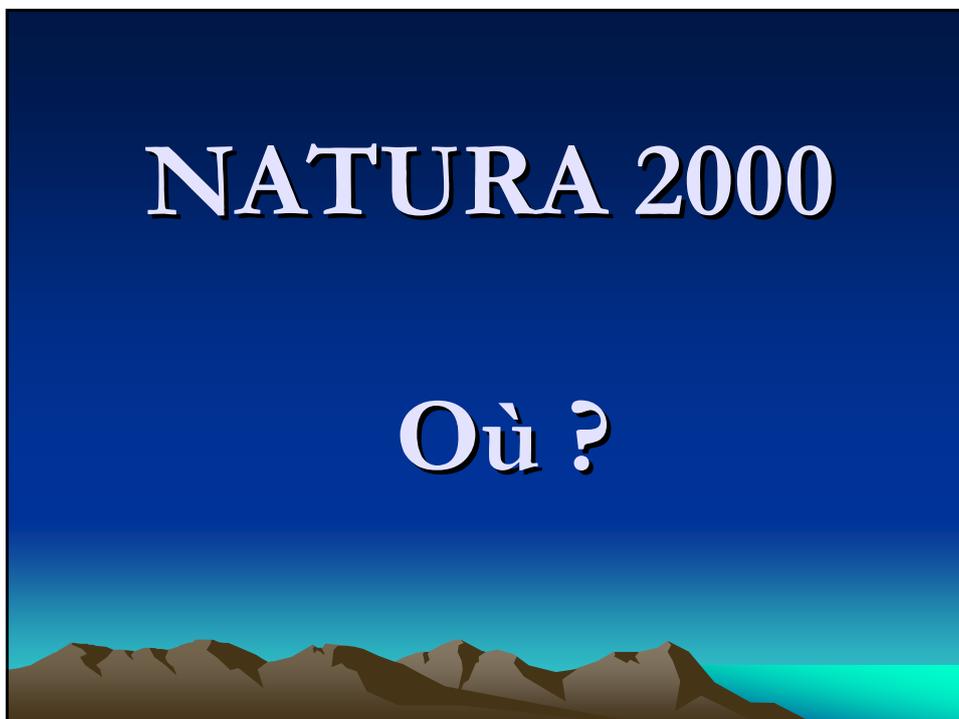
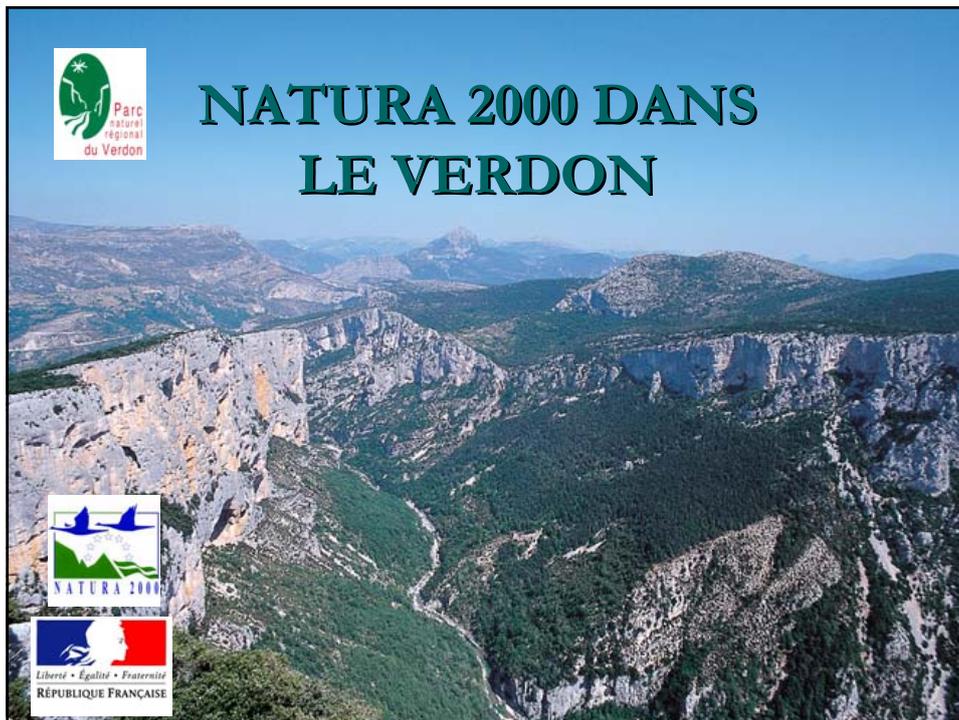
Vendredi 6 avril 2007
à 17h30



3 mars 1997 - 3 mars 2007 : le Parc a 10 ans



Parc
naturel
régional
du Verdon



La constitution du réseau européen Natura 2000



Chaque pays européen a transmis une liste de sites hébergeant des milieux (appelés habitats) et des espèces d'intérêt communautaire



Ces périmètres ont été choisis en fonction
du patrimoine naturel remarquable connu
sur ces sites

- Le choix a été fait en fonction des connaissances acquises par les naturalistes et les scientifiques locaux depuis les années 80 (Ligue pour la protection des oiseaux, Conservatoire botanique, naturalistes bénévoles...)
- Les périmètres et les données sur les milieux, la faune et la flore observées sur ces sites ont été validés par le Museum National d'Histoire Naturelle et le Comité Scientifique du Patrimoine Naturel de chaque région

Combien de sites ? Quelle surface ?

- 1674 sites en France (6,5 millions d'hectares, soit près de 12% du territoire national métropolitain)
- 122 sites en PACA (30 % du territoire régional)
- 27 sites dans les Alpes-de-Haute-Provence et 29 sites dans le Var

EN FRANCE

- 8372 communes sont totalement ou partiellement incluses dans un périmètre Natura 2000
- Ceci représente au total une population de plus de 14 millions d'habitants vivant dans une commune concernée par Natura 2000

Le Parc Naturel Régional du Verdon, opérateur de 3 sites Natura 2000 et animateur d'un site Natura 2000

L'opérateur et l'animateur

sont proposés par les services de l'Etat (Préfet, DDAF, DIREN)

Et

sont désignés par les membres du Comité de pilotage (élus concernés par les sites Natura 2000, organismes socio-professionnels, représentant du Comité Scientifique régional du Patrimoine Naturel, Fédérations de chasse et de pêche, Fédérations des activités de pleine nature...)

Rôle de l'opérateur

- Il coordonne la réalisation des inventaires scientifiques sur les sites
- Il prend contact avec les différents usagers et propriétaires des sites
- Il informe l'ensemble des personnes concernées de l'état d'avancement de la démarche



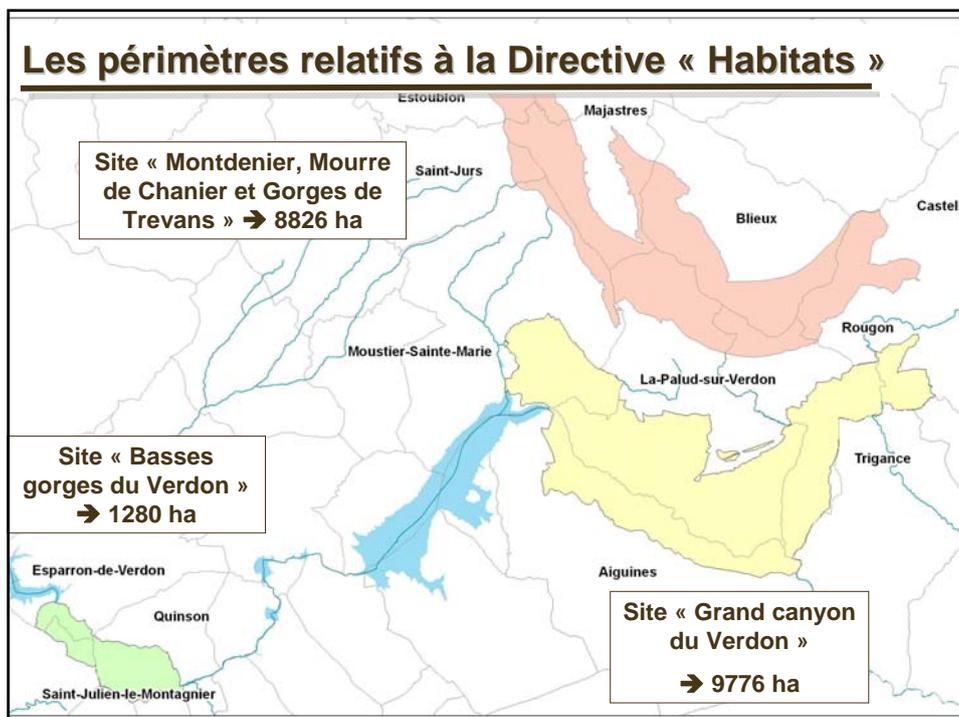
Réalisation du document d'objectifs du site

Rôle de l'animateur

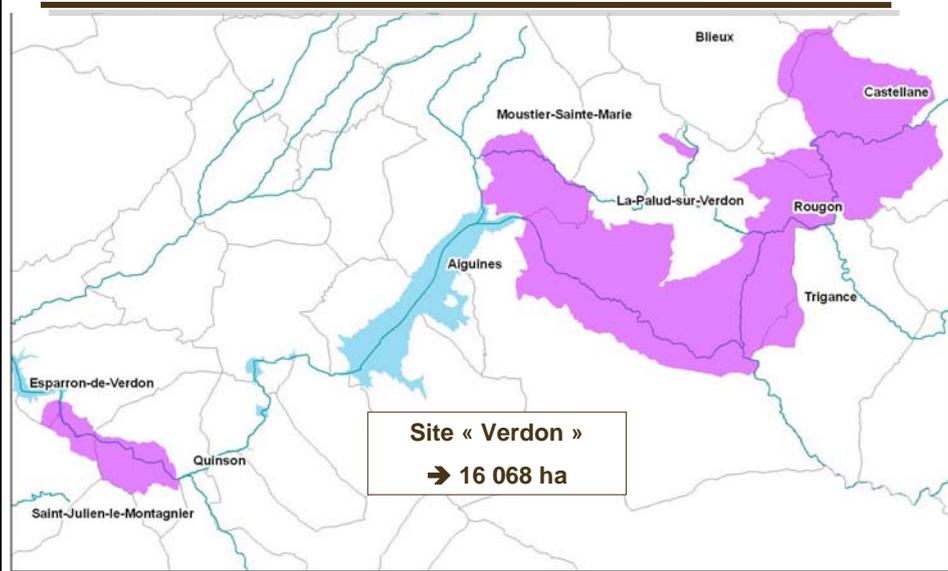
- Il porte à connaissance et explique, auprès des personnes concernées, les éléments scientifiques, techniques et financiers validés dans le document d'objectifs
- Il prend contact avec les différents usagers et les propriétaires pour promouvoir la réalisation concrète d'opérations sur le site
- Il aide les personnes souhaitant mettre en œuvre des actions, à choisir les modalités de contrats et suit la réalisation de ces opérations

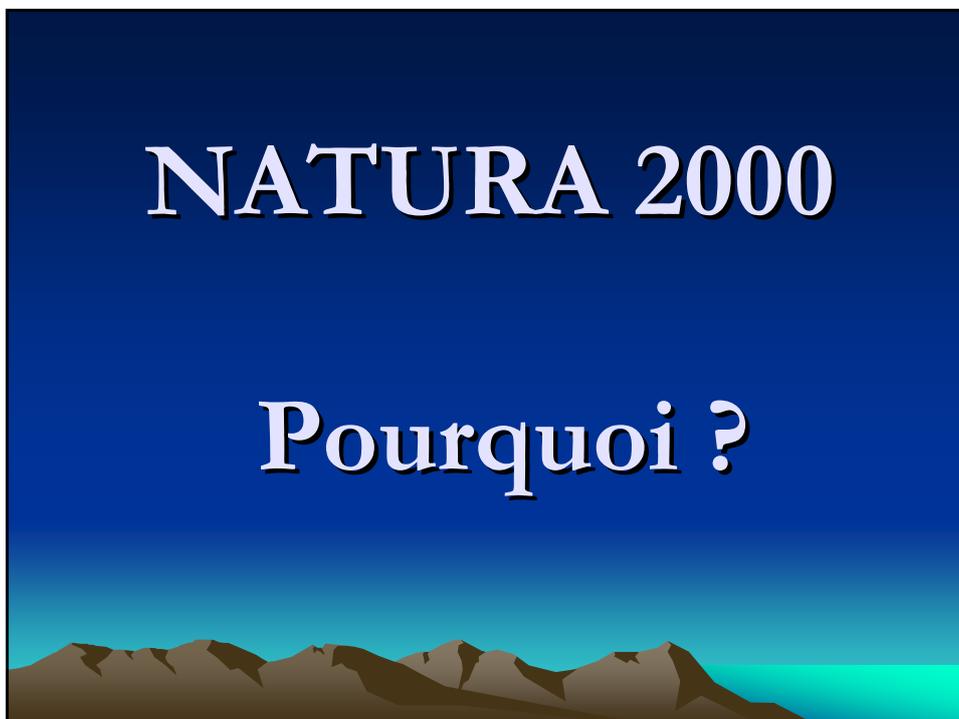
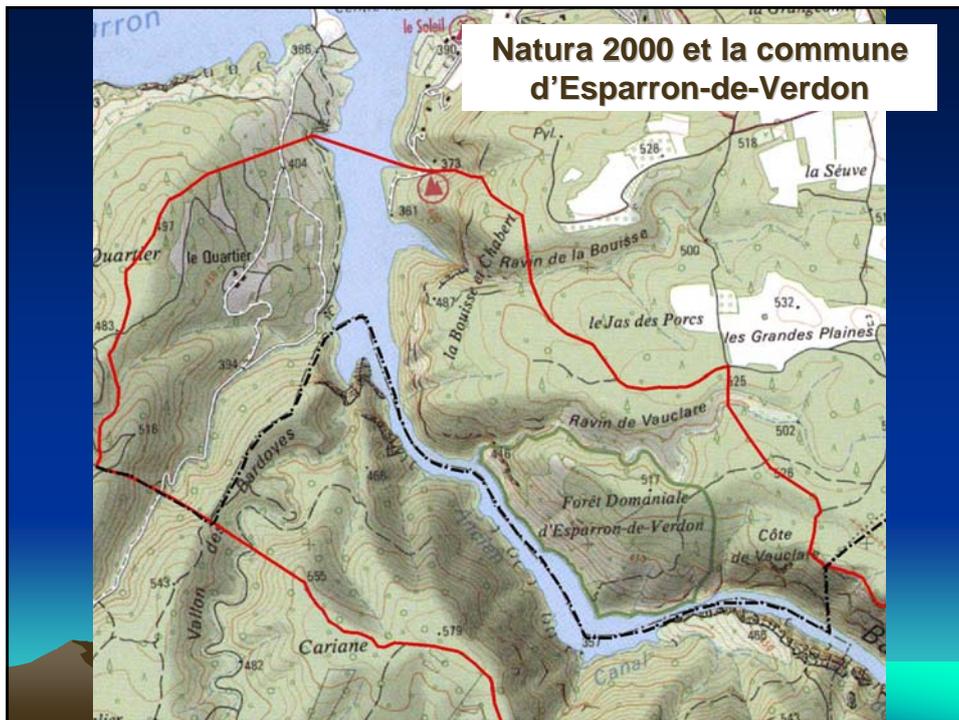


Animation du document d'objectifs



Le périmètre relatif à la Directive « Oiseaux »





Natura 2000, une démarche pour préserver les milieux naturels, les plantes et les animaux sauvages rares ou menacés à l'échelle européenne

Aigle royal



Fourré à Genévrier oxycède

Natura 2000, prend en compte les différentes activités sur le site et peut encourager certaines pratiques, indispensables à la préservation des milieux et des espèces



Pour les activités les plus récentes, Natura 2000 tente de trouver des solutions pour qu'utilisation et préservation des milieux naturels restent compatibles



NATURA 2000

Comment ?

2007-2008

Réalisation du document d'objectifs

L'opérateur a 2 ans pour réaliser les diagnostics écologique et socio-économique des sites et faire des propositions pour la préservation des milieux et des espèces sur le site

- Coordination des inventaires scientifiques et analyse des enjeux écologiques – 2007 -

- Prise de contact avec les usagers et les propriétaires et analyse des enjeux socio-économiques – 2007-

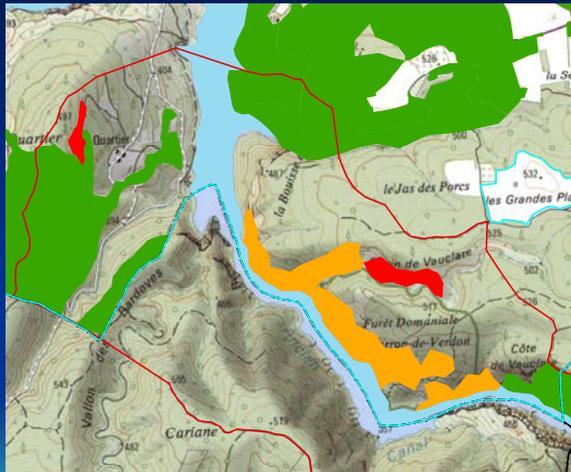
- Définition des objectifs à atteindre sur le site et des actions à mettre en œuvre pour y parvenir – 2008 -

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

- Inventaire et localisation des milieux (habitats) d'intérêt communautaire

- Inventaire et localisation des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire

- Définition des enjeux écologiques



LES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les fourrés à Genévrier oxycède (ou Cade)



Aiguilles à deux bandes blanches et fruits brun rougeâtre à maturité

Principale menace : La disparition des pratiques d'élevage

Garrigue à Romarin



Les fourrés à Genévrier oxycède (ou Cade)



Colonisation par le Chêne pubescent et le Chêne vert

LES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

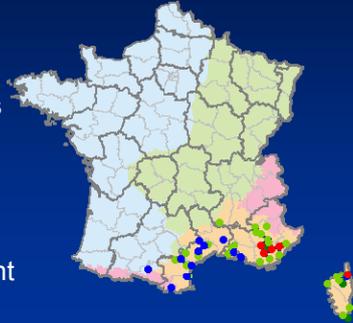
Le Murin de Capaccini



- Hibernent dans des lieux à température constante (tunnels, grottes)

- Les femelles élèvent les jeunes dans des grottes (la mise-bas débute mi-mai)

- Se nourrissent d'insectes liés aux milieux aquatiques



Les tunnels des Basses Gorges



Le plus important site français d'hibernation pour le Murin de Capaccini !!!

Soit plus d'un tiers des effectifs nationaux!

La grotte aux chauves-souris



L'un des 2 sites les plus importants de France pour la reproduction du Murin de Capaccini!

Murins de Capaccini –PNRV –Tunnels Basses Gorges



Principales menaces

Colonies très sensibles au dérangement (bruit, fréquentation):

- **En hiver: période d'hibernation**
(chauves-souris rentrent en léthargie)
 - **Au printemps: période de reproduction**
(période sensible dont va dépendre le succès de la reproduction)
- Fréquentation humaine dans les tunnels (promeneurs, mais aussi motos...). D'où pose de grilles en 2006 dans certains tunnels
- Attrait touristique de la grotte aux chauves-souris: d'où grille posée en 1996 pour limiter l'accès sous la baume (EDF) mais passage toujours possible par un côté, notamment en basses eaux
- Besoin de tranquillité pour assurer la survie des colonies

L'Aigle royal



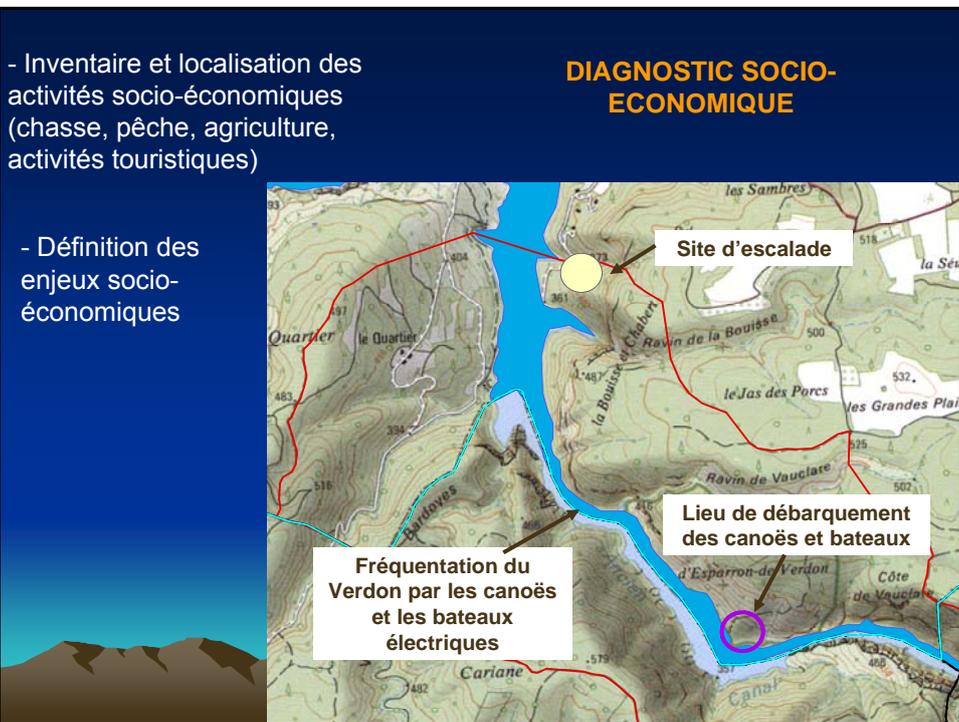
- ▶ Taille : **80 cm**, Envergure des ailes : **2 m**, Poids : **3 à 4,5 kg**
- ▶ Milieux : zones de falaise parsemées d'arbres (secteur montagnard)
- ▶ Nourriture : Marmottes, lièvres, lapins, jeunes chamois, oiseaux, reptiles, cadavres
- ▶ Pond 2 œufs par an (en mars-avril) sur de grands arbres ou sur un replat abrité dans une falaise rocheuse



Principales menaces

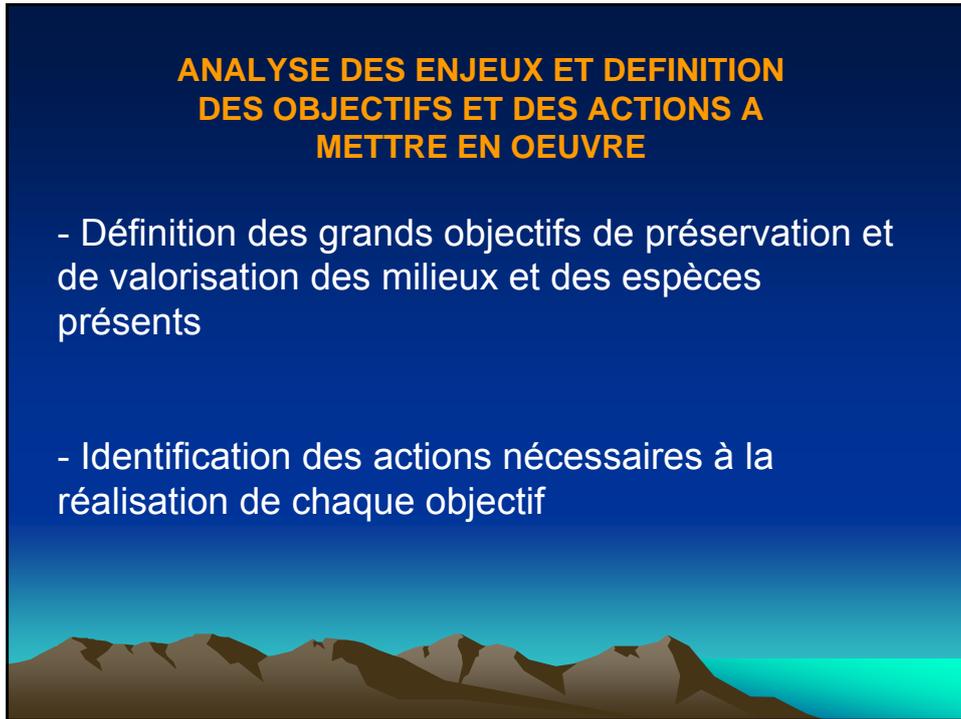


- Chasse
- Empoisonnement
- Dérangement dans les nids



ANALYSE DES ENJEUX ET DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

- Définition des grands objectifs de préservation et de valorisation des milieux et des espèces présents
- Identification des actions nécessaires à la réalisation de chaque objectif



Fin 2008

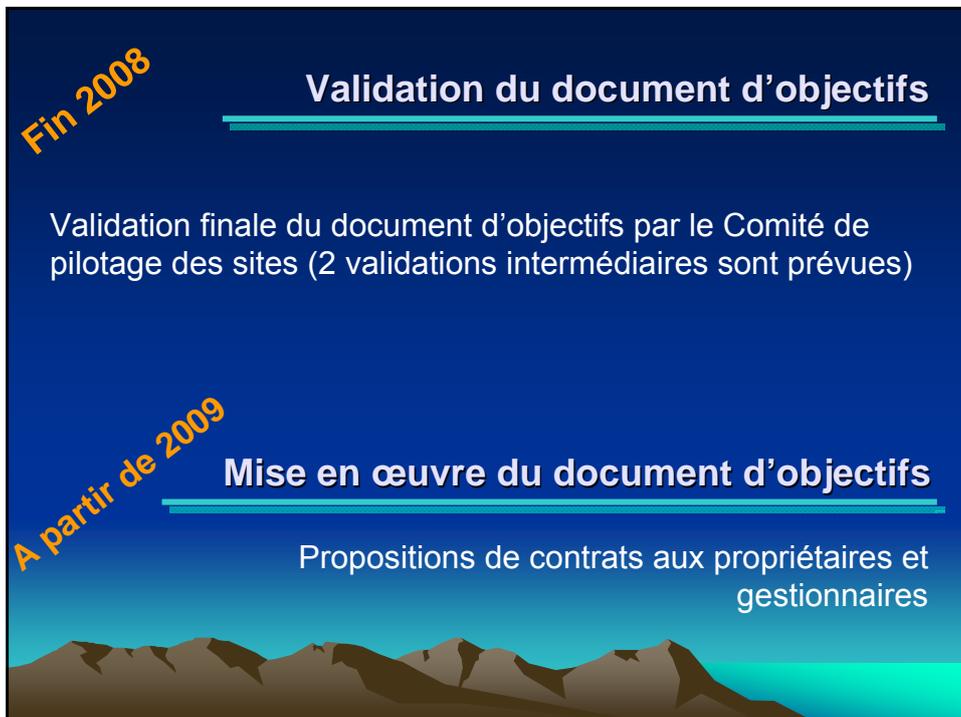
Validation du document d'objectifs

Validation finale du document d'objectifs par le Comité de pilotage des sites (2 validations intermédiaires sont prévues)

A partir de 2009

Mise en œuvre du document d'objectifs

Propositions de contrats aux propriétaires et gestionnaires



Mise en œuvre des actions du document d'objectifs

- Propositions de contrats Natura 2000 rémunérés aux propriétaires et gestionnaires qui souhaitent s'investir dans la démarche
- Propositions de contrats d'agro-environnementaux rémunérés aux agriculteurs qui le souhaitent
- Proposition d'une charte Natura 2000 propre à chaque site, donnant droit à une exonération d'impôt sur le foncier non bâti

Contrats et charte seront signés pour 5 ans et renouvelables

Exemples de mesures pouvant figurer dans les contrats proposés aux gestionnaires et aux propriétaires

- Restauration de milieux ouverts et semi-ouverts par débroussaillage et pâturage
- Maintien de milieux ouverts par pâturage

Exemple de principe pouvant figurer dans une charte Natura 2000

- Ne pas réaliser d'opération sylvicole pendant la période de reproduction de certains oiseaux

Poursuivre les actions engagées par le Parc et les différents partenaires (Fédérations sportives, LPO, botanistes, ONF, DDJS...) dans le cadre du Schéma des activités de pleine nature

➡ **Continuer à faire vivre les groupes de travail existants**

- Acquérir de nouvelles connaissances sur l'influence potentielles de certaines de ces activités sportives sur la faune et la flore (ex : influence de l'escalade sur la Doradille du Verdon)
- Améliorer ou concrétiser certains projets d'aménagement, de conventionnement et de valorisation sur les sites sensibles (ex : convention entre les communes et les loueurs d'embarcations, aménagement de la grotte aux chauves-souris...)
- Renouveler les actions de formation, de sensibilisation et de communication auprès des professionnels et des pratiquants

Poursuivre les actions engagées par le Parc et les différents partenaires (Conseil supérieur de la pêche, sociétés de pêche, EDF, Société du Canal de Provence...) dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

➡ **Continuer à faire vivre les groupes de travail existants**

- Réflexion sur l'amélioration de la gestion des débits du Verdon
- Etude d'impact de la randonnée aquatique sur les milieux naturels et les espèces aquatiques

La vie dans un site Natura 2000

- Les sites Natura 2000 n'étant en aucun cas des réserves, les us et coutumes ne seront pas remis en questions
- Pour les pratiques nouvelles ou ayant évolué, pouvant fragiliser les espèces et les milieux, une réflexion et une concertation sera menée pour tenter d'améliorer leur influence
- Les espèces et les milieux d'intérêt communautaire seront portés à connaissance du grand public pour lui permettre de les découvrir et d'en prendre soin
- En ce qui concerne les éventuels projets d'aménagement, de construction ou autre projets, la réglementation reste inchangée. Seuls les projets soumis d'office à autorisation ou à approbation administrative devront faire l'objet d'une étude d'incidence sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire



Contact : **Anne FERMENT**

Chargée de missions Natura 2000

04 92 74 68 00

aferment@parcduverdon.fr



ENTRÉE INTERDITE.

ANCIEN CANAL DU VERDON

site protégé pour la conservation des chauves-souris

Le canal du Verdon fut créé dans la seconde moitié du 19^e siècle, principalement pour l'irrigation mais aussi pour fournir en eau potable la ville d'Als en Provence et les communes alentours. En effet, la ville d'Als en Provence était jusqu'alors essentiellement alimentée par des sources et c'est la loi du 4 juillet 1838, promulguée sous Louis Philippe, qui permit à la ville de construire à ses frais un canal dérivé de la Durançe ou du Verdon.

Avec un débit maximum de 2,4 m³ par seconde et un minimum de 1,5 m³ par seconde pendant les périodes de basses eaux de la rivière, la force motrice produite fut également utilisée pour alimenter l'eau à des industries comme une minoterie et une papeterie. Après un peu moins d'un siècle d'exploitation, au cours duquel il fut rénové au département des Bouches-du-Rhône puis en 1963 à la Société du Canal de Provence, le canal du Verdon a été désaffecté et remplacé par le canal de Provence afin de répondre aux nouvelles exigences en matière d'alimentation en eau.

Patrimoine régional composé de 750 km de canaux, sa branche principale traverse 11 communes, sur un linéaire total de 80 km dont 20 km de souterrains. Cette portion de tunnels constitue l'un des nombreux passages en souterrains empruntés par le canal pour pallier aux difficultés de relief de l'arrière pays provençal.

Le Parc du Verdon accueille une espèce particulièrement rare au niveau européen, le Murin de Capaccini. L'été, les femelles se rassemblent en colonie de reproduction pour mettre bas leur unique petit de l'année. L'hiver, 300 Murins de Capaccini occupent les anfractuosités de l'ancien canal du Verdon avec 11 autres espèces de chiroptères. Insectivores, les chauves-souris hibernent pendant la saison froide en raison du manque de nourriture. Durant cette période, un réveil provoqué leur fait consommer en quelques heures l'équivalent de 2 mois de réserves énergétiques. Si elles sont dérangées plusieurs fois, elles peuvent mourir d'épuisement avant le printemps. Leur fragilité lors de l'hibernation et de la reproduction impose la fermeture des tunnels de l'ancien canal du Verdon afin de protéger la plus importante colonie d'hibernation de France. En effet, ce site regroupe à lui seul 37% des effectifs nationaux !



Afin de protéger durablement ce patrimoine vivant que sont les chauves-souris, merci de bien vouloir respecter les grilles mises en place.

Cet aménagement a été réalisé en partenariat entre les communes de Quinson et de Saint-Julien-de-Montagnac, le Parc naturel régional du Verdon et le Groupe Chiroptères de Provence dans le cadre du programme européen LIFE Nature « Conservation de trois Chiroptères cavernicoles dans le sud de la France » (LIFE 01/00/001).

Aménagements réalisés en novembre 2006.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Maison du Parc naturel régional du Verdon au 04 92 74 68 00 ou le Groupe Chiroptères de Provence au 06 11 03 63 26



ENTRÉE INTERDITE.

ANCIEN CANAL DU VERDON

site protégé pour la conservation des chauves-souris

Le Parc naturel régional du Verdon abrite 22 espèces de chauves-souris sur les 29 espèces présentes dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Toutes les espèces de chauves-souris européennes sont intégralement protégées par la loi.

Le Parc du Verdon accueille une espèce particulièrement rare au niveau européen, le Murin de Capaccini. C'est une chauve-souris méditerranéenne inféodée aux milieux aquatiques qui chasse essentiellement des insectes au ras de l'eau. L'été, les femelles se rassemblent en colonie de reproduction pour mettre bas leur unique petit de l'année. L'hiver, 300 Murins de Capaccini viennent hiberner dans les anfractuosités de l'ancien canal du Verdon, accompagnés de 11 autres espèces de chiroptères. Ce site d'hibernation est le plus important de France pour cette espèce : il regroupe à lui seul 37% des effectifs nationaux.

Insectivores, les chauves-souris hibernent pendant toute la mauvaise saison en raison du manque de nourriture. Durant cette période, elles vivent au ralenti en puisant dans leurs réserves de graisse accumulées en automne. Un réveil provoqué lors de l'hibernation leur fait consommer en quelques heures l'équivalent de 2 mois de réserves énergétiques. Si elles sont dérangées plusieurs fois, elles peuvent mourir d'épuisement avant le printemps. Leur fragilité lors de l'hibernation impose de mettre en place des grilles pour interdire l'accès aux tunnels de l'ancien canal du Verdon afin de protéger la plus importante colonie d'hibernation de France.

Les tunnels abritent également en été des colonies de reproduction de différentes espèces de chauves-souris.



Afin de protéger durablement ce patrimoine vivant que sont les chauves-souris, merci de bien vouloir respecter les grilles mises en place.

Cet aménagement a été réalisé en partenariat entre les communes de Quinson et de Saint-Julien-de-Montagnac, le Parc naturel régional du Verdon et le Groupe Chiroptères de Provence dans le cadre du programme européen LIFE Nature « Conservation de trois Chiroptères cavernicoles dans le sud de la France » (LIFE 01/00/001).

Aménagements réalisés en novembre 2006.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Maison du Parc naturel régional du Verdon au 04 92 74 68 00 ou le Groupe Chiroptères de Provence au 06 11 03 63 26



ENTRÉE INTERDITE SITE PROTÉGÉ pour les CHAUVES-SOURIS

Ancien Canal du Verdon

ENTRÉE INTERDITE

- 3 Site protégé pour la conservation des chauves-souris.
- 3 **DANGER !**
- 3 **DÉFENSE DE DESCENDRE DANS L'ANCIEN CANAL.**
- 3 Tunnels fermés des deux côtés et remontée difficile.



Photo : J.-M. Bompar, G.C.P.

Afin de protéger durablement ce patrimoine vivant que sont les chauves-souris, merci de bien vouloir respecter les grilles mises en place.

Cet aménagement a été réalisé en partenariat entre les communes de Quinson et de Saint-Julien-le-Montagnier, le Parc naturel régional du Verdon et le Groupe Chiroptères de Provence dans le cadre du programme européen LIFE Nature « Conservation de trois Chiroptères cavernicoles dans le sud de la France ». (LIFE/NAT/IFR/000080)

Aménagements réalisés en novembre 2006.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter
la Maison du Parc naturel régional du Verdon
 au 04 92 74 68 00 ou
le Groupe Chiroptères de Provence
 au 08 11 03 63 26



Proposition d'une action complémentaire sur la grotte aux chauves-souris d'Esparron

Objectif:

Pour assurer une protection efficace des colonies sur les Basses Gorges, nécessité de préserver la colonie de reproduction qui demeure **un enjeu central**

Proposition d'aménagements:

- Rajouter des barreaux sur le côté droit de la grille pour éviter le passage des canoes
- Enlever le panneau actuel et en remettre un autre plus esthétique et pédagogique
- Coûts pris en charge par le Parc du Verdon
- Convention avec commune
- Mais nécessité d'affiner le foncier (communal ou EDF?)
- Concertation et sensibilisation menées en parallèle (écogardes, loueurs de canoes-kayac...)

Sur la grotte: proposition d'un classement en

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Pourquoi un APPB?

➤ Rappel:

intérêt exceptionnel de la grotte: **2ème site de France pour la reproduction du Murin de Capaccini!!!**

→ colonie d'importance majeure justifiant une protection adaptée

→ la perte de cette colonie impliquerait une perte de près de 30% de la population nationale reproductrice!

➤ Patrimoine naturel exceptionnel: image et reconnaissance pour la commune

➤ Possibilité de développer des animations sur les chauves-souris de la commune (conférences grand public, participation au projet du CLSH intercommunal avec la participation des enfants d'Esparron...)

➤ L'APPB: un outil au service des écogardes pour la sensibilisation

➤ Pouvoir mieux communiquer et donc mieux sensibiliser

➤ Outil souple, pas de contraintes nouvelles par rapport à la situation actuelle

➤ Démarche qui pourrait être portée par le Parc ou en appui à la commune



3.2 REUNIONS D'INFORMATION AUPRES DES ELUS ET DE CERTAINS ACTEURS

Rencontre des élus et acteurs

Rencontre des maires ou des conseils municipaux concernés par les périmètres Natura 2000 :

- Esparron-de-Verdon : 22 avril 2007 (Maire) et 1^{er} février 2007 (Conseil municipal)
- Quinson : 25 janvier 2007 (Maire)
- Saint-Julien-le-Montagnier : 30 janvier 2007 (Maire)

Rencontre de différents acteurs sur le site :

- Les sociétés communales de chasse du 04 et du 83 (juin 2007)
- Les sociétés de pêche du 04, les fédérations de pêche du 04 et du 83, les Office national des eaux et des milieux aquatiques du 04 et 83 (avril et juin 2007)
- Quelques professionnels des activités de pleine nature (juin à septembre 2007)
- Les 2 éleveurs du site (septembre 2007)
- Office national des forêts (juin 2007)
- Centre régional de la propriété forestière (avril et mai 2007)
- ...

TEXTE ACCOMPAGNANT LA PRESENTATION DE NATURA 2000 LORS DU CONSEIL MUNICIPAL A ESPARRON-DE-VERDON

1- LE VOCABULAIRE NATURA 2000 EN BREF

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble d'espaces naturels remarquables d'un point de vue écologique. Il est composé de sites hébergeant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (relatifs à la Directive « Habitats ») et de sites hébergeant des oiseaux d'intérêt communautaire (relatifs à la Directive « Oiseaux »).

OBJECTIF : CONSTITUER UN RESEAU DE PRESERVATION DE CES MILIEUX ET DE CES ESPECES A UNE ECHELLE COHERENTE

En France :

- 1307 sites d'intérêt communautaire proposés, au titre de la Directive « Habitats-faune-flore » / 367 zones de protection spéciale (ZPS), au titre de la Directive « Oiseaux »

Localement :

2 sites superposés « Habitats » et « Oiseaux » transmis à l'Europe en avril 2002 et accepté comme Site d'intérêt communautaire en novembre 2006 = 1280 ha (Var / AHP)

Habitat : Milieu caractérisé par la présence d'une association de plantes bien particulières ayant les mêmes exigences en matière d'humidité, de sol, de température. (ex : Hêtraie calcaire à Buis est caractérisé par

d'intérêt communautaire : Habitat ou espèce rare, voire en danger d'extinction ou possédant une aire de répartition réduite (ex : les chauves-souris, certains types de pelouses, de prairies ou de boisements)

Ces périmètres ont été choisis :

❶ d'après des données recueillies par des naturalistes bénévoles ou professionnels dans les années 80. A cette époque, le Muséum national d'histoire naturelle lance un inventaire national des sites remarquables pour leur faune, leur flore ou leurs milieux.

❷ d'après une liste des espèces animales, végétales et une liste des milieux rares ou menacés en Europe (ces listes figurent dans les annexes des 2 Directives)

2- LE PREMIER COMITE DE PILOTAGE ET LE CALENDRIER

Le premier Comité de pilotage a eu lieu le 17 novembre 2006 à Castellane. L'objectif était la constitution du comité de pilotage, la désignation d'un président et la désignation de l'opérateur

- Commun à 3 sites (Grand canyon, Basses gorges et Verdon)
- constitution du comité de pilotage = Arrêté préfectoral du 17 novembre 2006
- 98 membres dont 37 collectivités et structures intercommunales
- Présidente : Mme Gastaldi, maire de La Palud, accompagne l'opérateur dans son travail
- Opérateur du site choisi : Parc naturel du verdon
- Objectif du Copil = Valide chaque étape de la démarche Natura 2000

2007 – 2008, réalisation du document d'objectifs du site par le Parc naturel régional du Verdon = diagnostics écologique et socio-économique, définition des enjeux et propositions de mesures visant à préserver les espèces et les milieux

A partir de 2009, animation du site : Mise en œuvre des actions définies dans le document, par l'animateur qui sera choisi par le Comité de pilotage

CALENDRIER DE L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

❶ Diagnostic écologique : Inventaires ciblés sur les espèces et les milieux d'intérêt communautaire (oiseaux, insectes, chauves-souris, plantes, habitats naturels) > prestation auprès de différentes associations naturalistes

+ Rassemblement des données existantes sur les autres groupes (poissons, mammifères, reptiles, batraciens) → **fin 2007**

❷ Diagnostic socio-économique : → **fin 2007**

- Diagnostic forestier sera réalisé par le CRPF et par l'ONF
- Analyse des enjeux touristiques et de loisir réalisée en interne au PNRV
- Analyse des enjeux concernant les usages locaux (pêche, chasse) réalisée en interne au PNRV
- Données générales (données concernant le foncier et le Plan d'occupation des sols)
- Analyse des enjeux agricoles ?

→ VALIDATION DU DIAGNOSTIC MAI 2008

❸ Identification des enjeux et réflexion sur la gestion à mener → **constitution des groupes de travail mi 2007 et réflexion poussée jusqu'à fin 2008**

- Constitution des groupes de travail en fonction de grands enjeux (gestion forestière et chauve-souris par ex, gestion de la fréquentation touristique et dérangement de la faune, gestion de la qualité et de la quantité d'eau = en relation avec le SAGE)
- Mise en parallèle des différents enjeux
- Identification des grands objectifs
- Rédaction de fiches « actions »

→ VALIDATION DU DOCUMENT GLOBAL FIN 2008

3- APRES LA REALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS = L'ANIMATION

Définitions d'actions suivies par des propositions auprès des propriétaires et des gestionnaires.

★ Contrat Natura 2000 comprenant des mesures types, signé avec l'Etat et rémunérées

Ex : Dispositif favorisant le développement des bois sénescents = pour les oiseaux, chauve souris et insectes

Ex : Investissements visant à informer les usagers de la forêt = milieu sensible au piétinement à éviter ou secteur refuge pour une espèce à éviter en période de reproduction

Ex : Lutte contre la prolifération de certaines espèces aquatiques envahissantes

★ Si secteur agricole = MAE

★ Charte Natura 2000, qui sera définie par l'opérateur, dans laquelle figureront des principes simples de préservation des espèces et des milieux. Le propriétaire qui signe cette charte peut bénéficier d'une exonération des impôts fonciers sur le non bâti.

★ Les études d'incidence sur les éventuels projets sur le périmètre Natura 2000.

Comment cela se passe-t-il ? Pas de réglementation spécifique au périmètre Natura 2000

Seuls les projets soumis en règle générale à approbation ou à autorisation seront soumis à une étude d'incidence ciblée sur l'impact du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

★ Aucune autres contraintes, également pour la chasse ou la pêche

4- CONCRETEMENT SUR LE SITE NATURA 2000 DES BASSES GORGES

Le site présente une mosaïque de milieux particulièrement intéressants dont plusieurs sont d'intérêt communautaire :

- **Fourré à Genévrier de Phénicie** (ou Genévrier rouge, comme un cyprès) sur pentes rocailleuses et falaises. Intérêt = très vieux arbres jusqu'à 1150 ans !! et plantes associées peu communes

- **Forêt de chênes verts et de chênes pubescents**

- Insectes et oiseaux liés aux vieilles forêts

- L'ensemble de ces milieux assurent une ressource alimentaire importante (chasse les insectes) pour les chauves-souris et de nombreux gîtes de reproduction et d'hibernation → **Mise en œuvre d'actions de préservation a commencé bien avant l'arrivée de Natura 2000**

3.3 PRESSE

REUNION PERIMETRE NATURA 2000

Bien que certains connaissent l'objectif de NATURA 2000 qui est de préserver de manière cohérente les richesses de notre patrimoine naturel en Europe, peu nombreux sont ceux qui savent que dans ce but, NATURA 2000 offre des outils de gestion et de développement aux propriétaires et aux gestionnaires concernés par ces territoires.

Pour mieux comprendre et informer les personnes concernées ou simplement intéressées, la Commune et le Parc Naturel Régional du Verdon, organisent une réunion publique d'information concernant le périmètre NATURA 2000 le :

VENDREDI 13 AVRIL 2007 à 18 Heures en Mairie

► ENVIRONNEMENT

Réunions "Natura 2000"

Face aux questions sur la démarche européenne "Natura 2000", le Parc naturel régional du Verdon organise sept réunions publiques. La première a eu lieu ce samedi à Trigance (Var), les prochaines auront lieu demain à 20 h 30 à Castellane ; vendredi 30 mars à 18 h à La Palud ; samedi 31 mars à 17 h 30 à Rougon ; vendredi 6 avril à 17 h 30 à Esparron ; vendredi 13 avril à 18 h à Saint-Julien-le-Montagnier (Var).

2 | **Var**

Natura 2000. Chargé de la commission « Vie du territoire » pour le parc naturel régional du Verdon, Jean Darot insiste sur les vertus du dispositif de protection.

Verdon : de la nature et des hommes

Le parc naturel régional du Verdon, c'est ce vaste ensemble de quelque 180 000 hectares s'étendant de Saint-André des Alpes au Nord à Aups au Sud. Natura 2000 intrigue, agace, inquiète, Mais au fond qui sait ce qu'est vraiment Natura 2000 ? La question est posée à Jean Darot : « Dans le Parc naturel régional du Verdon, plusieurs périmètres sont concernés par la démarche européenne Natura 2000. Si elle a pour objectif la préservation de lieux où la flore et la faune sont rares et remarquables, il s'en donne les moyens en mettant des outils concrets, techniques et financiers, à la disposition des propriétaires et des gestionnaires des lieux concernés ».

Quelle sera la place réservée aux activités humaines ?

« L'idée de la démarche est d'identifier et de gérer, sur l'ensemble des pays de l'Union européenne, des sites remarquables afin de préserver les milieux, la faune et la flore qu'ils hébergent. Il ne s'agit en aucun cas de mettre sous cloche ces milieux en interdisant toute présence. Au contraire, la volonté est de conserver ces milieux naturels en donnant, aux hommes qui y vivent, la responsabilité et les moyens d'assurer une gestion adaptée ».

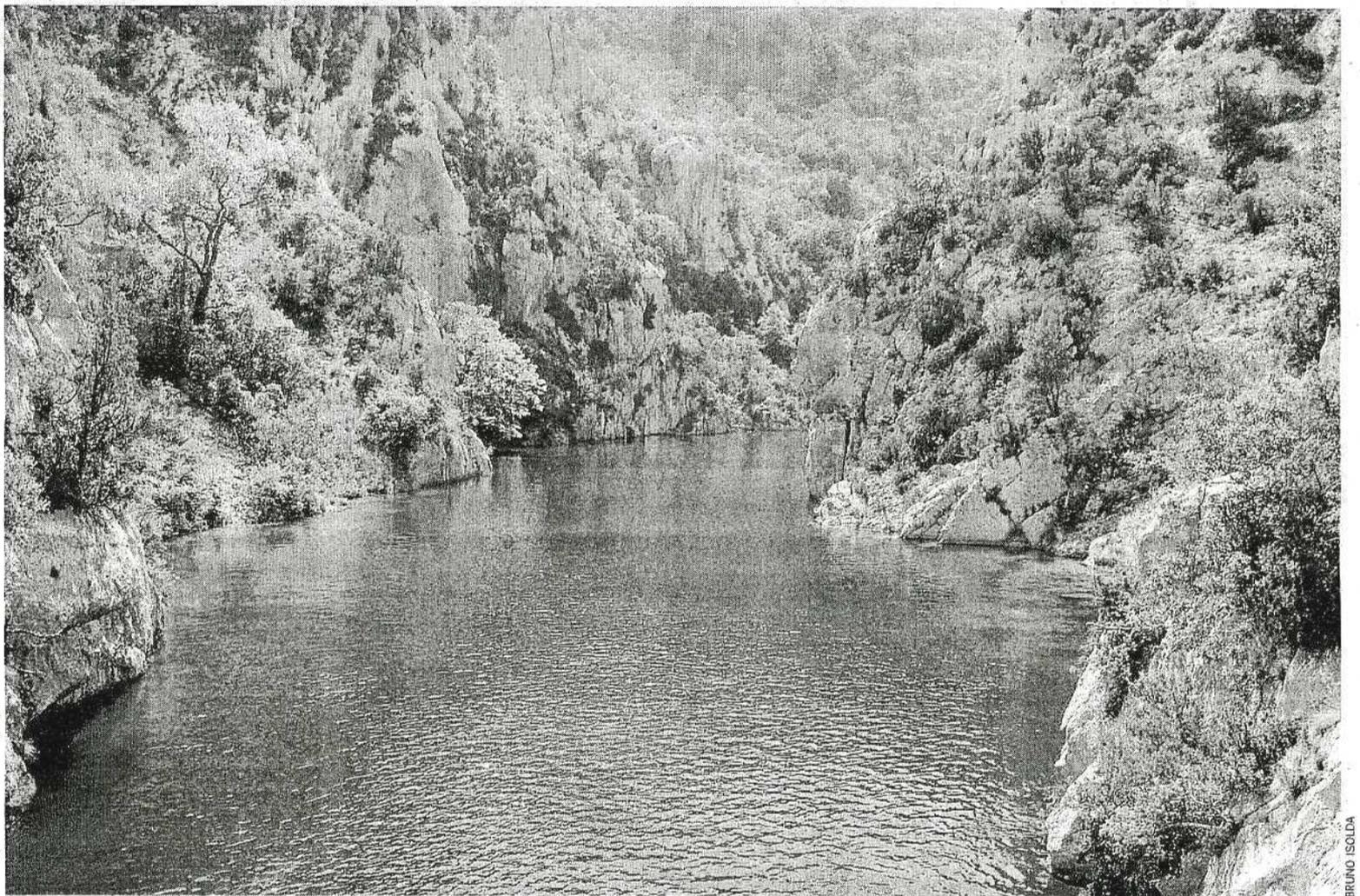
En effet, les milieux aujourd'hui les plus fragiles et les plus rares, sont nés d'un savant mélange entre les pratiques humaines et l'adaptation des espèces animales et végétales à ces pratiques. La pérennisation de ces pratiques est donc indispensable au maintien de ces richesses naturelles. Malheureusement, dans certains cas ces usages, devenus inutiles et non rentables, disparaissent. Dans d'autres cas, ils subissent des modifications rapides, toujours dans un souci de rentabilité, modifications qui ne permettent pas aux espèces de s'adapter assez vite ».

Quelle sera la marche à suivre ?

« Le Parc naturel régional du Verdon s'occupe de trois périmètres Natura 2000. Ces périmètres concernent 11 communes. La première chose qui sera faite est la réalisation d'un diagnostic complet sur les milieux, la faune et la flore qualifiés d'intérêt communautaire ainsi que sur l'ensemble des activités économiques et des usages pratiqués dans le périmètre des sites ».

Par la suite une réflexion sera menée pour définir les grands objectifs et les mesures de gestion appropriées ».

RECUEILLI PAR J.S.



A cheval entre le Var et les Alpes de Haute Provence, le Verdon est aussi au cœur des préoccupations écologiques et sociales

Crapauds, papillons, tritons, landes, us et coutumes imposent la concertation

Mode d'emploi

Après validation de ce document d'objectifs sur chacun des sites, il sera proposé (et non imposé) aux propriétaires et aux gestionnaires de s'engager dans une démarche de préservation du patrimoine naturel sur leurs parcelles en réalisant une gestion adaptée. A cet effet, des contrats pour 5 ans pourront être signés entre un propriétaire (ou un gestionnaire) et l'Etat, moyennant un appui technique et un financement pour les opérations réalisées. Exemple d'actions pouvant figurer dans les contrats : - réhabiliter et entretenir une mare afin de maintenir certaines espèces de crapauds,

de grenouilles et de tritons ; - entretenir une lande ou un herbage, par pâturage ou débroussaillage régulier des arbustes envahissants, pour préserver à la fois la ressource pastorale, ces milieux devenus rares et les espèces de papillons en raréfaction qui vivent sur ces milieux ; La vie au sein des périmètres Natura 2000 ? Les sites Natura 2000 n'étant en aucun cas des réserves, les us et coutumes ne seront pas remis en questions. Les espèces et les milieux d'intérêt communautaire seront portés à connaissance du grand public pour lui permettre de les découvrir et d'en prendre soin. Pour les pratiques nouvelles ou ayant évolué, pouvant fragiliser les espèces et les

milieux d'intérêt communautaire, une réflexion et une concertation seront menées pour tenter d'améliorer leur influence. En ce qui concerne les éventuels projets d'aménagement, de construction ou autres projets, la réglementation reste inchangée. Seuls les projets soumis habituellement à autorisation ou à approbation administrative devront faire l'objet d'une étude d'incidence sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire. Pour une meilleure information et pour une concertation efficace des différents acteurs, une première série de réunions publiques est programmée auprès des communes concernées par les sites

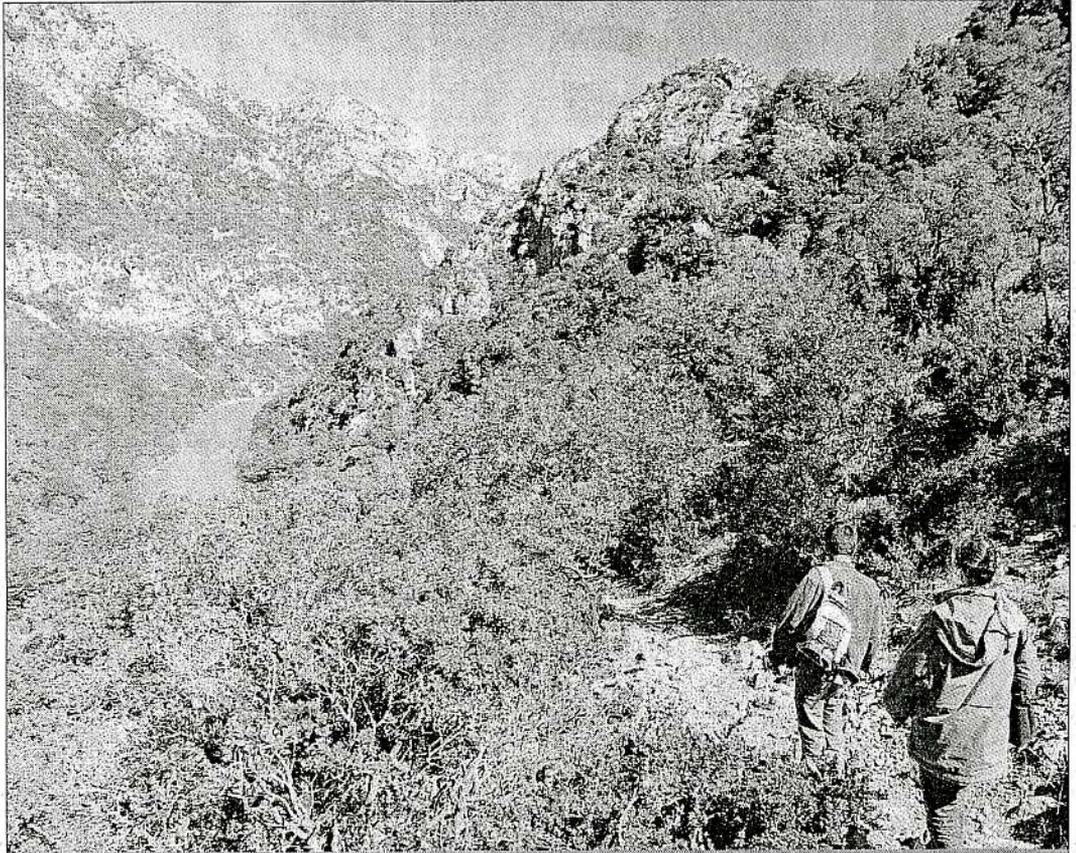
Natura 2000 :
Commune de Castellane : mercredi 21 mars - 20h30
Commune d'Aiguines : vendredi 23 mars à 17h30
Commune La Palud-sur-Verdon : vendredi 30 mars - 18h00
Commune de Rougon : samedi 31 mars - 17h30
Commune d'Esparron-de-Verdon : vendredi 6 avril à 17h30
Commune de Saint-Julien-le-Montagnier : vendredi 13 avril à 18h00.
Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à la chargée de missions Natura 2000 du Parc naturel régional du Verdon : Anne Ferment (04 92 74 68 00 ou aferment@parcduverdon.fr).

NATURE ET ENVIRONNEMENT / Un document d'objectifs est en préparation

Les actions "Natura 2000" dans le Parc du Verdon

Le Parc naturel régional du Verdon qui vient de fêter ses dix ans est opérateur de trois périmètres Natura 2000 dans sa zone de compétence.

Onze communes sont concernées essentiellement dans le grand canyon et les basses gorges entre Quinson et Esparron. Depuis deux ans un inventaire complet des milieux, de la faune et de la flore qualifiés d'intérêt communautaire ainsi qu'un diagnostic de l'ensemble des activités économiques et des usages pratiqués sont réalisés. À partir de l'année prochaine des mesures de gestion devront être définies en fonction de l'intérêt patrimonial des si-



► Plusieurs communes du secteur des Gorges du Verdon sont concernées par les actions "Natura 2000". / PHOTO ÉRIC CAMOIN

Onze communes sont concernées dans le Grand Canyon et les Basses Gorges.

tes et des activités humaines pratiquées. Ce diagnostic, appelé document d'objectifs sera disponible dans deux ans dans chacune des communes concernées.

Après validation de ce document d'objectifs il sera proposé (et non imposé) aux propriétaires et autres ayants droit de s'engager dans une démarche de préservation de leurs terrains en réalisant une gestion adaptée.

Des contrats d'une durée de 5 ans pourront être signés entre un propriétaire

ou un gestionnaire et l'État, moyennant un appui technique et un financement pour les actions réalisées.

Parmi les exemples d'action pouvant figurer dans les contrats : entretenir une lande ou une prairie par pâturage dirigé et débroussaillage régulier, voir défrichage afin de préserver la diversité végétale et la petite faune menacées par l'envahissement des genêts et de la pinède.

Réhabiliter et entretenir une mare afin de maintenir certaines espèces de batraciens, cra-

pauds, grenouilles et autres tritons devenus de plus en plus rares.

Impliquer le public

Dans un troisième temps, les espèces et les milieux d'intérêt communautaire seront portés à connaissance du grand public afin de mieux les protéger.

"Pour les pratiques nouvelles ou dont l'évolution peut menacer l'existence des espèces et des milieux d'intérêt communautaire, une réflexion et une concertation seront menées pour tenter d'améliorer leur influence.

En ce qui concerne les éventuels projets d'aménagement, de construction la réglementation reste inchangée.

Seuls les projets soumis habituellement à autorisation ou à approbation administrative devront faire l'objet d'une étude d'incidence sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire", précise le Parc. ■

Nicolas Maurel

RÉUNIONS PUBLIQUES

Le 6 avril à 18 h 30 à Esparron
et le 13 avril à 18 heures à
Saint-Julien-le-Montagnier

ESPARRON-DE-VERDON / Anne Ferment fait le point sur les travaux du projet Natura 2000

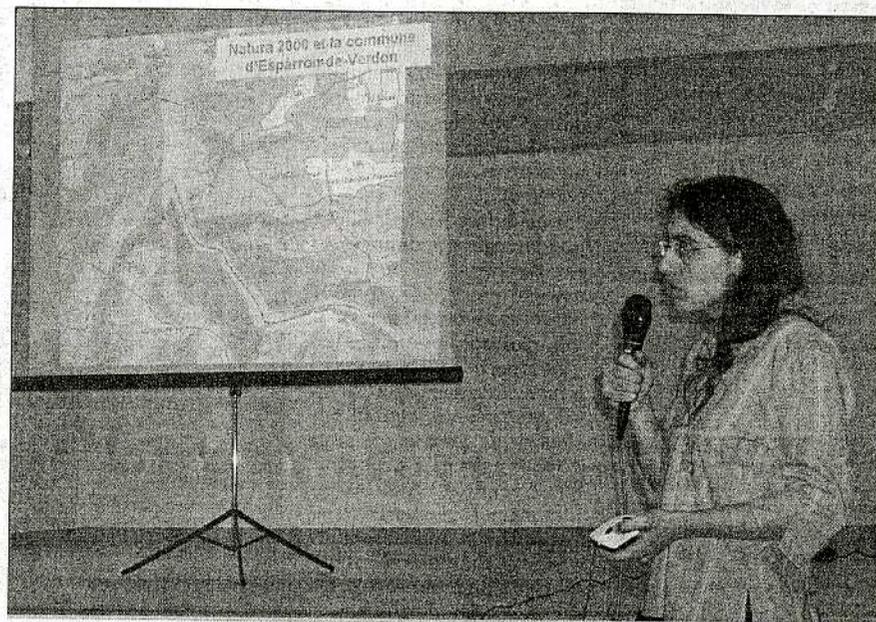
Inventorier l'habitat et préserver les milieux naturels

Parmi les onze communes concernées par ses actions, Esparron recevait Anne Ferment qui a développé les implications locales.

Anne Ferment, chargée de missions à Natura 2000, s'est d'abord employée à resituer le projet au niveau national : pas moins de 1674 sites (sur 8372 communes), dont 122 en région Paca (30 % du territoire), et 27 dans notre département. Sont désignés "opérateurs", les personnes qui réalisent le document d'objectifs du site, (préfet, DDAF, Diren), et les "animateurs", les personnes qui interviennent sur place, pour animer ce document.

Les pays européens ont choisi de travailler sur deux plans : inventorier l'habitat et préserver les milieux, espèces animales et végétales. Les communes ont été sollicitées pour avis uniquement, en ce qui concerne la délimitation des trois périmètres dessinés, qui sont : le grand Canyon du Verdon, les basses gorges et le Montdenier-Mourre-de-Chanier, - Gorges de Trévans.

Sur Esparron, un inventaire des milieux d'intérêt communautaire sera réalisé, de même pour les espèces animales et végétales. Sur le



▶ Anne Ferment chargée de missions à Natura 2000, face à un public attentif, mais cependant aux rangs clairsemés, pour la présentation des actions des différents contrats.

/ PHOTO N. P.

plan des activités socio-économiques, on peut noter la présence du site d'escalade, les sentiers de randonnée, la chasse et les diverses embarcations, dont il faudra tenir compte. Le Parc continuera ses actions engagées dans le cadre du schéma des activités de pleine nature, en étudiant par exemple l'influence de l'escalade sur telle fougère. Et dans le cadre du schéma d'aménagement et

de la gestion de l'eau, sera étudiée par exemple, l'amélioration de la gestion du débit du Verdon.

Dans un second temps, on recherchera ce qui menace ces milieux. Par exemple, le site de chauve-souris dans les gorges, est l'un des plus importants de France. Menacé par le bruit et la fréquentation des touristes, une grille a été installée à l'entrée de la grotte.

Mais ce qui interroge les Esparronnais, c'est bien le lien avec les zones incendiées. "Car les impacts n'ont pas été répertoriés", note Dominique Chavy, représentant le Parc. Et qu'en est-il des cendres tombées dans le lac ? On peut constater une régénérescence naturelle spontanée, les chênes pubescents après l'incendie de 2003. Il est nécessaire que les propriétaires se regroupent

pour agir. " Les prochaines réunions se tiendront à Saint-Julien-le-Montagnier, demain à 18h en mairie. Puis à Quinson, le vendredi 20 avril à 17h30, salle multi-activités. ■

N.P.

CONTACTS

Anne Ferment, chargée de missions à Natura 2000,
☎ 04 92 74 68 00,
aferment@parcduverdon.fr

CALENDRIER

- ▶ 2007 : diagnostic écologique et socio-économique ; coordination des inventaires scientifiques et analyse des enjeux écologiques.
- ▶ 2008 : validation des documents d'objectifs. Des groupes de travail sont prévus avec participation du public.
- ▶ 2009 : mise en œuvre des actions sur un contrat Natura 2000 rémunéré sur 5 ans ; un contrat environnement pour les agriculteurs ; la charte Natura 2000 soulignant les grands principes de précaution (+ déductions d'impôts).

La directive Natura 2000 et Habitat

La préservation de la biodiversité au niveau mondial

Natura 2000 découle d'une directive européenne "Habitat" qui vise à sauvegarder des milieux naturels et des oiseaux. L'Europe a décidé de définir des périmètres dans chaque pays, pour lesquels il faut protéger des espaces et des espèces faunistiques et floristiques menacés. Ces sites sont appelés "Réseaux Natura 2000".

Depuis 1995, un diagnostic a été commencé en Europe pour chaque site et ce bilan doit s'achever en 2010. Certains de ces sites sont déjà classés "rares et menacés" au niveau du maintien de la biodiversité. Non seulement les aspects écologiques sont à étudier, mais également les aspects socio-économiques. Ainsi, il faut tenir compte de la catégorie d'occupants de ces logements à protéger (propriétaires, éleveurs, pêcheurs, touristes...) et donc de l'utilisation qui en est faite.

Le Parc naturel régional du Verdon, créé en 1997 de par la volonté de 45 communes de la région Paca, vient d'être désigné "opérateur" par les élus et le préfet, le 11 février dernier. Il se trouve ainsi chargé de diagnostiquer les sites sur son territoire, tels que les sites :

- "Plateau de Valensole" (regroupant 15 communes pour une surface de 15 000 hectares).
- "Grand Canyon" situé entre Castellanne et Moustiers-Sainte-Marie (composé de six communes sur environ 10 000 hectares).
- "Basses Gorges du Verdon" à Quinson (regroupant trois communes pour environ 2000 hectares).

Pour ce qui est du périmètre "Gorges de Trevans, Mourre de Chanier et Montdenier", dont le diagnostic a été achevé en 2007, des mesures sont entreprises. Le Parc naturel régional du Verdon propose, d'une part, des contrats rémunérés aux éleveurs occupants ses gorges, massifs et alpages, afin qu'ils adaptent le nombre de bêtes sur ce site ; d'autre part, d'y faire des actions de débroussaillage dans le but de préserver les "pelouses d'altitude" et la biodiversité menacées, au niveau européen.

"La difficulté du succès de Natura 2000 est de pouvoir proposer des mesures de gestion adaptées, afin de rendre compatible la biodiversité avec l'activité économique, agricole et touristique ! Dans le cas du site "Plateau de Valensole", il est difficile de proposer une mesure économiquement viable. Pour des raisons économiques, les cultures de lavande sont coupées, tandis que des oiseaux menacés d'extinction y nichent encore. L'idée serait de permettre aux acteurs et agriculteurs de tirer un revenu de leurs cultures tout en réservant (contre indemnisation) des parcelles favorables et un habitat propice à la reproduction de ces oiseaux" a déclaré Anne Ferment, chargée de mission Natura 2000, au Parc naturel régional du Verdon.

Vous le comprenez bien sans doute, ardue est la mission de Natura 2000, qui n'est pas toujours bien comprise et acceptée par les acteurs occupant ces périmètres de préservation de la biodiversité.

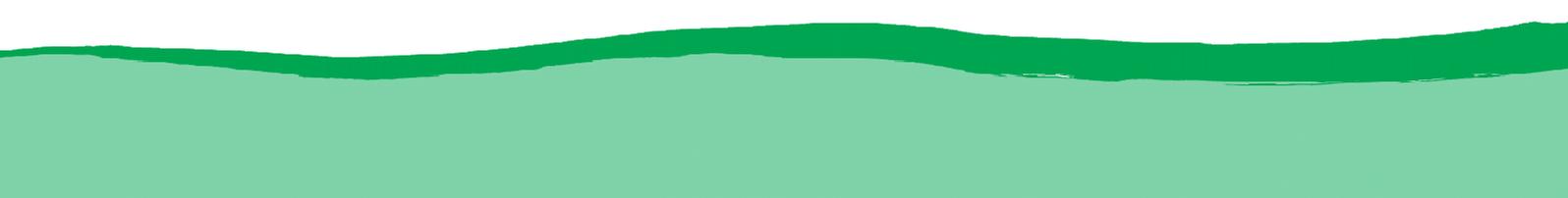
Contact : Anne Ferment au 04 92 74 68 00.

Laurence



3.4 EXPOSITION SUR LA BIODIVERSITE DANS LE VERDON

**Exposée lors de la Fête du
Parc du 27 septembre
2009**



La Vipère d'Orsini

Très rare et inoffensive pour l'homme, elle vit uniquement dans les Préalpes du Sud.

- Ne la tuons pas.
- Evitons le brûlage entre mars et octobre.
- Encourageons l'élevage de moutons grâce auquel nos pâturages de montagne ne s'embroussaillent pas.

Le Petit Rhinolophe

Disparu du nord de l'Europe, en régression dans le nord de la France, disparu du littoral et des Bouches-du-Rhône, ce petit mammifère est encore bien présent sur le plateau de Valensole.



- Evitons les pesticides.
- Ouvrons-lui nos greniers, granges, cabanons et pigeonniers pour lui permettre d'élever ses petits.
- Conservons les haies et les bos-quets dans nos champs pour lui permettre de se nourrir et de se déplacer.

L'Outarde Canepetière

Sa population a diminué de 80 % entre 1980 et 2000. Il reste 1500 mâles en France, 1140 dans le sud, moins de 20 dans le Verdon dont 10 sur le plateau de Valensole



- Évitions pesticides et herbicides.
- Encourageons les cultures traditionnelles, diversifiées et sans irrigation, ainsi que les prairies et les jachères.

Le Pique-prune

Il se raréfie en même temps que les arbres centenaires. Il vit dans les trous d'arbres remplis de terreau.



• Préservons les vieux arbres de nos champs et de nos forêts.

Verdon

Prenons soin des espèces rares et protégées



Parc
naturel
régional
du Verdon



NATURA 2000

Les plantes des moissons

Notre région est une des dernières à abriter autant de plantes messicoles (plantes des moissons).

La Nigelle de Damas



- Limitons l'emploi des herbicides et des engrais.
- Faisons-leur une place dans nos jardins et nos champs.



L'Adonis



Parc
naturel
régional
du Verdon



NATURA 2000

Verdon

Prenons soin des espèces rares et protégées du

Le Faucon Pèlerin

La France accueille 1400 couples, la Région en héberge 200, on en trouve 4 dans les gorges du Verdon.



• Ne dérangeons pas son nid installé dans les falaises.

Verdon

Prenons soin des espèces rares et protégées



Parc
naturel
régional
du Verdon



La Doradille de Jahandiez

Cette fougère des falaises n'est présente que dans le Verdon et nulle part ailleurs dans le monde.

- Ne la piétons pas.
- Ne l'arrachons pas.
- Ne la cueillons pas.

L'Apron du Rhône

Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, ce poisson colonisait 2 200 km du Rhône et de ses affluents. Aujourd'hui il ne fréquente plus que 250 km de cours d'eau dont 18 dans le Verdon. Les barrages isolent et fragilisent les populations d'Apron du Rhône.



- Ne piétons pas, ne déplaçons pas les galets et les graviers qui abritent sa nourriture et ses œufs.

- Préservons la qualité de l'eau.

Les milieux humides

50 % des milieux humides ont disparu en 30 ans. 30 % des plantes remarquables et protégées, 50 % des oiseaux dépendent de ces milieux.

Ils limitent les crues et filtrent les eaux.

Trolle d'Europe

- N'asséchons pas les marais, les roselières, les mares et les prairies, pour construire ou cultiver.

Orchidée



Parc
naturel
régional
du Verdon



NATURA 2000